

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.50
L'abonnement à l'avance sera payable à l'expiration du premier semestre.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes... \$ 0.20
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.40
Pour chaque ligne au-dessus de dix... 0.08

JOURNAL DE LEVIS

Politique, Commercial et Littéraire

R. C. TANGUAY, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LEVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

O. BEGIN, Editeur Propriétaire.

Manifeste anti-fédéral.

(Suite)
Le comité s'est assemblé huit fois et s'est efforcé de trouver un moyen de résoudre les difficultés actuelles, qui pourraient satisfaire les deux sections de la province.

condition, ils désiraient tout naturellement que la condition sous laquelle ils devaient le faire n'arrivât pas. De là l'anxiété avec laquelle ils ont cherché à obtenir quelque chose qu'ils pussent offrir comme preuve de l'assentiment des provinces maritimes au projet de confédération.

introduire dans la constitution locale du Bas-Canada, et qu'ils voulaient s'assurer en obtenant la promesse du cabinet; il faut remarquer que la constitution locale pour le Bas-Canada n'avait pas encore été soumise à la considération des chambres et que ce n'est qu'à la fin de mars, trois jours seulement avant le vote, que M. Galt prit sur lui d'adresser une lettre à ces messieurs en réponse à une lettre de leur part datée le 2 mars, par laquelle il promettait au nom du gouvernement:

Qu'il y aurait dans la constitution locale une clause garantissant que les municipalités du comté ou du township des terres de la couronne non concédées dans les limites de ces municipalités.

que comme une expérience et qui devrait n'être essayée dans tous les cas que sous les circonstances les plus favorables; tandis que, si ces parlements étaient opposés à la confédération, ce fait seul serait la meilleure preuve que notre demande est juste et raisonnable.

Le cabinet canadien, ayant été ainsi reconstitué, l'on crut qu'avant d'entrer en négociation avec les provinces maritimes pour les unir au Canada il fallait faire passer; ou du moins faire remettre le projet d'une union législative à la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, dont les gouvernements et les législatures de ces trois provinces, avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, s'étaient déjà occupés.

Le projet de confédération ne fut pas adopté sans un appel au peuple arrivant en grand nombre au Parlement, quand l'on apprit le résultat des élections générales dans le Nouveau-Brunswick. Comme le peuple de cette province avait rendu un verdict éloquent contre le projet, il devenait extrêmement improbable qu'il pût être adopté pendant l'existence du parlement canadien actuel, et l'agitation populaire dans le Bas-Canada dut conséquemment cesser.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, appréciant comme il devait le faire les droits du peuple, crut devoir dissoudre le parlement avant de lui demander son approbation des résolutions de la conférence de Québec. Le résultat de cette démarche fut qu'une majorité opposée au projet remplaça le précédent parlement. Le printemps dernier une autre dissolution du parlement eut lieu au Nouveau-Brunswick. Un gouvernement favorable à la confédération venait de se former, et, comme on le fit dans le temps, par l'usage indu de l'indulgence de la couronne et encore plus en induisant le peuple à croire au loyalisme en lui permettant d'assister à l'élection d'une majorité favorable au principe général de la confédération.

Quel est alors l'aspect actuel de la question? Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont envoyé des délégués à Londres pour obtenir un acte d'union réunissant les principes mêmes consacrés à la confédération canadienne et engagés par des promesses expressément répétées, données de leurs sièges en parlement, à faire adopter un acte d'union qui soit conforme en tout point aux résolutions de Québec. Les membres des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, d'un autre côté, sont engagés à obtenir des modifications radicales au projet de Québec, avant de consentir à la consommation de l'union.

Nous croyons fermement que la confédération, sous quelque forme que ce soit, ne convient pas à l'état actuel des provinces, et qu'il y a des défauts si évidents et des contradictions si frappantes dans le projet de Québec, qu'il ne serait jamais possible de le produire intégralement dans un acte de parlement conforme à l'esprit des institutions et de la législation anglaise. Nous nous obstinons, toute fois, de fatiguer Votre Seigneurie par des observations trop étendues, soit sur la question en elle-même ou sur le projet de la conférence de Québec en particulier. Nous ne doutons pas que le but du gouvernement de Sa Majesté soit de donner effet aux desirs clairement exprimés du peuple des provinces intéressées. Nous nous sommes efforcés de montrer que jamais le peuple de cette province n'avait exprimé son opinion sur les changements projetés et que conséquemment la question devait lui être soumise. Le véritable théâtre de la discussion d'ailleurs doit naturellement être parmi nous. Nous nous bornons donc à un protest solennel contre toute précipitation dans cette affaire qui regarde les intérêts les plus importants et les plus chers de notre pays contre toute décision irrévocable fondée sur des données incertaines et douteuses.

Feuilleton du Journal de Lévis.

DU 9 NOVEMBRE 1866.

L'ASSASSINAT DU PONT-ROUGE. XVII.

(Suite et fin)
Sans y être provoqué, Clément avait fait quelques confidences à son compatriote. "Tout me réussit," avait-il dit, "je ne comprends rien à mon bonheur." La plus désastreuse entreprise devenait excellente dès qu'il s'en mêlait.

avant de retourner en Europe, son intention était d'y fonder des établissements utiles. Encouragé par cette confiance, Sosthènes s'était hasardé à le questionner sur son incurable mélancolie. Clément eut l'air embarrassé. "J'ai perdu une femme que j'adorais," dit-il enfin en détournant la tête. "Je comptais passer mes vieux jours avec elle. Sa mort m'a laissé entièrement seul, puisque aussi bien, comme vous voyez, mon fils est innocent. Depuis cette perte, je n'ai pas goûté une heure de repos. Ma douleur croît même avec le temps."

Une dernière épreuve attendait Destroy. Les inquiétudes qu'occasionnait en lui le fait seul d'avoir été lié avec Clément ne devaient pas même cesser à la mort de ce dernier. Cinq ou six ans plus tard, en même temps que les journaux lui apprenaient cette mort, il avait le chagrin d'y entendre mêler son nom.

Clément comprit enfin que son dernier jour approchait. L'idée de revoir son pays une dernière fois s'empara de lui avec une telle passion, qu'il capitalisa à la hâte sa fortune et prit passage avec son fils sur un navire qui faisait voile pour l'Europe. La traversée fut longue et incertaine de fréquents orages; de mémoire de marin, jamais peut-être l'atmosphère n'avait présenté le spectacle d'autant de brusques variations. Exténué, déchiré de douleurs atroces, Clément était hors d'état de supporter une mer incessamment battue par des vents contraires; ses jours n'étaient plus qu'une véritable agonie; on s'attendait d'heure en heure à lui voir rendre l'âme. Ses douleurs lui arrachaient des plaintes navrantes; il suppliait qu'on le jetât à la mer, ou tout au moins qu'on le déposât sur un rivage quelconque. Le capitaine en eut pitié. Il supposa que deux ou trois heures de terre calmeraient un peu les souffrances de ce misérable. On relâcha à la hauteur d'une île incul-

te, de facile abord, qui sépare l'espace compris entre le nouveau monde et l'Europe en deux longueurs à peu près égales. Des rameurs conduisirent le capitaine et Clément au rivage. Ces deux derniers mirent pied à terre et s'avancèrent dans l'île en gravissant lentement la rampe d'un monticule à l'ombre duquel ils disparurent bientôt. Deux heures environ s'écoulèrent. Le soleil se couchait déjà, qu'ils n'étaient pas encore de retour. Ceux qui les avaient amenés jugeaient prudent d'aller à leur rencontre. La silhouette du capitaine se dessina tout-à-coup sur le disque du soleil couchant. Il était seul. Il courait. En deux enjambées il rejoignit ses hommes. Clément venait de mourir subitement comme s'il eût été frappé de la foudre. Le capitaine fit dresser un procès-verbal de cette mort et des circonstances qui l'avaient accompagnée. Clément était d'une faiblesse extrême; il pouvait à peine se soutenir. Une agitation fébrile, analogue à celle du délire, se manifesta soudai-

avec une ligne semi-hebdomadaire de steamers voyageant entre Portland et Saint-Jean, N. B. pour transporter à ce dernier port le fret qu'on pourrait amener par le Grand-Tronc; et plus récemment il a établi une ligne hebdomadaire de steamers entre Portland et Halifax pour le transport du fret et des passagers.

Les rapports du commerce pour 1865 constatent que nos transactions commerciales avec les Provinces d'en Bas ont été fort limitées. L'année 1866 fera voir de magnifiques progrès. Tout semble favoriser nos échanges avec les Provinces-sœurs au moment où elles vont nous être unies par les liens étroits de la Confédération. Il ne tient qu'à nous de trouver chez elles un vaste marché pour le surplus de notre consommation.

Un seul article, la fleur, va nous fournir quelques chiffres intéressants. Les Provinces ont importé de la fleur par le Canada et par les Etats-Unis, respectivement dans les quantités suivantes:

Table with 2 columns: Destination (Nouvelle-Ecosse, Nouveau Brunswick, Terre-Neuve, Prince Edouard) and Quantity (bls, bbls).

Or comment se fait-il que les Etats-Unis qui achètent de nous tant de fleur, en vendent une si grande quantité aux Provinces d'en Bas? Les Américains ont acheté de nous l'année dernière 420,232 qrs. de fleur et si à cette quantité nous ajoutons le blé que nous leur avons vendu, cela formera à peu près la quantité de fleur que les Provinces ont importée des Etats-Unis. De sorte que nous pouvons dire que nous fournissons à celles-ci la fleur, dont elles ont besoin, par la voie de New York et Boston.

Ce détail que fait notre commerce est indicatif de l'esprit d'entreprise qui caractérise le haut commerce canadien. Nous devons fournir directement, maintenant surtout que le Traité de Reciprocité est abrogé, à nos co-colons les articles que leurs terres ne produisent pas en quantité suffisante pour leur consommation. Les facilités de transport augmentent tous les jours. Le premier pas fait par M. Bridges ouvre une voie qui ne tient qu'aux négociants de voir clarifier chaque jour.

Il est certain que nous pouvons vendre à meilleur marché que les Américains plusieurs articles que les Provinces maritimes ont achetés aux Etats-Unis jusqu'à aujourd'hui. La Nouvelle-Ecosse, par exemple, a importé de nos Etats-Unis de la laine pour une valeur de \$102,456. Or on sait si nous pouvons soutenir la concurrence avec nos voisins sur cet article. La même colonie a accédé des Américains du cuir et de chaussures pour la jolie somme de \$137,600. Le Canada devait être le principal marché des colonies pour cet article aussi. Tout dépend de nous: à nous d'y voir.

— Courrier de St. Hyacinthe.

Ceux qui osent prétendre encore que la Confédération des provinces anglaises du Nord n'est pas réalisable n'ont qu'à jeter les yeux sur nos seules colonies du Nord. Les lies Van-ducouver et la Colombie Anglaise viennent d'envoyer au Parlement Anglais une pétition par le Parlement Anglais à la dernière session. Le Reine y a donné sa sanction le 6 août, et ce décret est arrivé le 1er octobre en Colombie. Là, comme ici, les ambitieux d'abord, les mêmes qui avaient d'abord demandé la Confédération, mais dont les vues égoïstes ne sont pas remplies, se sont ligés contre ce projet. On est monté sur les toits pour crier à l'opposition; on a communiqué, on a parlé d'annexion, de vengeance du peuple; mais comme elle sera établie ici, la Confédération a été établie dans la Colombie Anglaise, sans qu'on tînt compte des brailleurs et des trépidés.

— Mineur.

BULLETIN COMMERCIAL.

MARCHÉ DE QUÉBEC.

7 novembre 1866.

Table of market prices for various goods like flour, oil, and other commodities.

PRIX COURANT AU HAVRE DU PALAIS.

Table of current prices for various types of wheat and flour.

Port de Québec.

ARRIVAGES. 8 Nov. Steamer Dumasseau, Liverpool, 25 oct. Allard, Cie et Cie, 265 passagers, et carg.-gen pour Québec et Montréal.

EXPÉDIÉS. 7 Nov. Steamer Lady Head, Pictou, etc. F. Peléau. Navire Retriever, Newcastle, C et J Sharples et Cie. Sir John Moore, Benson et Cie. Barque Jessie, Swanson, C et J Sharples et Cie. Empire, Cardiff, R R Dohell et Cie. Brick Congress, Maripost, C et J Sharples et Cie. Coquette Trial, Gaspe, Thos Fraser.

Benoit et Pelletier, AVOCATS.

No. 41, rue Ste. Anne, Québec, vis-à-vis la Place d'Armes. M. Pelletier suivra les termes des Circuits de Témiscouata et de l'Islet. 2 novembre 1866.

A VENDRE.

1,000 pieds de Planche de Bois Blanc, largeur 12 à 20 pouces. T. PARADIS et Cie. Lévis, 2 novembre 1866.—1 m.

A vendre.

UNE magnifique et superbe SLEIGH à DEUX SIÈGES, qui est dans un parfait état et qui sort de la boutique de M. Edouard Girard de Québec, avec une bonne peau d'ours en arrière et tous les tabliers complets.

— AUSSI: Une belle et forte CARRIOLE et un WAGON à DEUX SIÈGES, qui est aussi dans un bon et parfait état.

LE TOUT À DES CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES. S'adresser à ce Bureau. Lévis, 26 octobre 1866.

PERDU.

LE 24 du courant, dans la nuit, depuis la Côte du Passage à Lévis jusqu'aux Quatre Chemins à St. Hyacinthe, un sac en toile contenant un habit, une cravate, trois cols, une paire de gants de kid et une douzaine de linges à soi.

Les personnes qui l'auraient trouvé ou qui en auraient eu connaissance, sont respectueusement priées de le remettre ou d'en donner avis à ce Bureau le plus tôt possible. Lévis, 29 octobre 1866.

A VENDRE.

EN CETTE VILLE, UNE MAGNIFIQUE maison à deux étages, située dans la rue STE. HELENE. S'adresser au propriétaire. ABRAHAM TURGEON, Menuisier. Lévis, 15 octobre, 1866.

Bureau de la Commission des Chemins à Barrières de la Rive Sud à Québec.

ATTENDU que des charretiers se permettent de stationner aux Barrières et dans d'autres endroits des chemins sous le contrôle de cette Commission; Attendu de plus que des amateurs de chevaux et autres se sont, depuis quelque temps, servi des dits chemins comme lieux de manège ou de course; Et attendu qu'il résulte de ces pratiques, de graves inconvénients pour le public; Avis est en conséquence donné à ces personnes que ces abus sont strictement défendus, et que des procédures légales seront prises à l'avenir contre tous ceux qui ne se seront pas conformés au présent avis.

Par ordre CHS. BOURGET, Secrétaire-Trésorier. Lévis, 5 octobre 1866.

TERRES A VENDRE.

A St. Henri, comté de Lévis, deux magnifiques terres de trois arpents de large sur trente de profondeur chacune, dont une est située sur le chemin macadamisé à deux milles de l'église et à un mille de la Station de St. Henri, elle possède de superbes bâtiments avec un moulin à battre, et elle est toute en bon état de culture. L'autre est située à vingt arpents du chemin macadamisé, dont un tiers est en état de culture et le reste tout en bois de bout. De plus deux superbes lopins de terre de vingt arpents de superficie, très bons à cultiver. Le tout avec des conditions très-libérales. S'adresser au propriétaire. ROMUALD BEAUDOIN, St. Henri. Lévis 24 septembre 1866.—1 m.

Connaissez votre destinée.

MADAME E. F. THORNTON, la célèbre Astrologue, Clairvoyante et Psychométricane qui a fait l'affirmation des savants du vieux monde, demeure maintenant à Hudson N. Y. Madame Thornton possède de merveilleux pouvoirs de seconde vue qui la mettent en état de révéler des connaissances de la plus haute importance aux célibataires et aux personnes mariées des deux sexes, lorsqu'elle est dans son état d'extase, elle dessine les traits de votre future épouse et à l'aide d'un instrument puissant appelé Psychomètre, elle peut garantir quelle vous donnera un portrait ressemblant de la femme ou du mari de celui ou de celle qui la consulte. De plus, elle vous donnera la date du jour de votre mariage, votre position dans la vie et les principaux traits de caractère. Ce n'est pas une blague, elle a des milliers de témoignages. Elle enverra, un besoin un certificat certifié, ou une garantie écrite que le portrait est ce qu'elle dit être. Envoyez une boucle de cheveux, dites ou vous êtes né, votre âge, vos dispositions, votre complexion, et ajoutez 45 centimes, une enveloppe estampillée et portant votre adresse, et le retour de la maille vous fera parvenir les informations voulues et le portrait. Toutes les communications sont strictement confidentielles. Adressez-vous à MADAME E. F. THORNTON, P. O. Boite 223, Hudson, N. Y. Lévis, l'octobre 1866.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Compagnie du Richelieu, ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL. Incorporée par un Acte du Parlement. Le splendide Vapeur.

Capitaine ROBERT NELSON, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTRÉAL. PRIX DU PASSAGE: CHAMBRE, (Repas et lits de cabine, en bas, inclus) \$2.50. ENTREPOINT..... \$1.00.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un commissionnaire, spécifiant la valeur, ne soit signifié à cet effet. Pour plus amples informations s'adresser à Bureau. J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, 9 novembre 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et L'Islet. Le bateau à vapeur neuf.

"ST. GEORGE,"

(CAPITAINE TURGEON) LAISSERA LE QUAI SAINT-ANDRÉ, pour L'ISLET, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à ST. JEAN, touchant aux ports intermédiaires, ST. JEAN, ISLE D'ORLÉANS et BERTHIER. Il partira de L'ISLET pour Québec, à 6 heures A. M., tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS faisant les mêmes arrêts qu'en descendant. PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC: A L'Islet—1ère classe, 5.90. 2de classe, 2.90. vice-versa. A BERTHIER—1ère classe, 3.60. 2de classe, 1.30. vice-versa. A St. Michel, St. Jean, (Isle d'Orléans)—1ère classe, 21. 2de classe, 13. vice-versa. Pour autres informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. JULIEN CHAROT, Gérant. Québec, 22 juin 1866.

£1000 à prêter

EN sommes diverses pour accommoder les emprunteurs à des époques peu éloignées. S'adresser au soussigné à son Bureau, rue à Lévis. J. G. BARTHE.

Le soussigné assure les propriétés et la vie à des taux modérés et dans une des meilleures assurances connues ainsi que contre les accidents. Des livrets seront donnés à ceux qui se présenteront. Et on peut se procurer chez lui les greco-charts antiques et l'échange comme à Québec et au même taux. J. G. BARTHE. Lévis, 28 juin 1866.

MADRIERS POUR PLANCHERS.

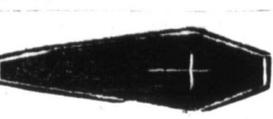
2000 Madriers d'Épinette de 2 pouces. 1600 ditto de Pin. A vendre par T. PARADIS et Cie. Lévis, 13 avril 1866.

AVOINE!! AVOINE!!!

A VENDRE 1000 minots d'avoine PAR CARRIER et DAGNEAU. Lévis, 8 juin 1866.

Chaux de Beauport

D'avec qualité, à vendre par CARRIER et DAGNEAU. Lévis, 20 Mai 1866.



CERCUEILS! CERCUEILS!

Le soussigné sera toujours prêt à exécuter, tous les ordres qu'on voudra bien lui offrir pour Cercueils, EN BOIS DUR, EN BOIS MOU, ARGENTÉS, CUIVRES, Etc. Etc. à la demande des personnes, et à meilleur marché que partout ailleurs. Les personnes qui désirent sans avoir des tombes en fût, pourront s'en procurer chez le même. Il aura constamment chez lui deux charriots pour les morts pour la facilité des personnes qui voudront l'honneur de leur patronage. Le soussigné, étant membre de la société "Union St. Joseph de la ville de Lévis" espère qu'il sera encouragé par la dite société pour les membres défunts. PHILIPPE MORIN, Menuisier. En face de la maison privée de Louis Carrière, fer, Lévis, 11 juillet 1866.

Mme. Philippe Morin, COUTURIERE,

Prend la liberté d'informer le public et surtout les personnes qui ont la douleur d'avoir de la mortalité dans leurs maisons qu'elle aura constamment en mains un assortiment considérable d'habillements blancs et violets faits pour les défunts, Bandelières blanches et noires pour les porteurs, crêpes et gants, etc. Madame Morin a aussi à louer une Garniture pour l'appartement de défunts, avec le goût le plus recherché, une garniture de table pour le même appartement avec les lumières convenables, ainsi qu'un set d'habillements pour les Défunts destinés à porter en viage. Le tout est fait dans les derniers goûts et pour la commodité des personnes. Mme. Morin s'offre de plus à poser toutes les garnitures elle-même, afin de faciliter les personnes qui voudront l'honneur de leur patronage. TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE. Lévis, 11 juillet 1866.

TENUE DES LIVRES

En partie simple et en partie double ou COMPTABILITÉ GÉNÉRALE, Par M. NAPOLEON LACASSE, Professeur à l'École Normale-Lévis. Cet ouvrage est en vente chez M. Oreste Bédard, Libraire; on peut aussi le procurer en s'adressant à Lévis. Lévis, 15 juin 1866.

AVIS.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, Ingénieur et Architecte pratique et consultant, Estimeur, Toiseur et Expert, etc., concède aussi ses divers services et donne des cours préparatoires aux élèves qui se destinent tant à l'étude qu'à la pratique de l'Architecture. Il tient son bureau dans le haut de la maison de M. CARRIER, en face de L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LEVIS, où on peut le voir tous les jours de 2 heures à 5 heures P. M. N. B. On peut le voir le matin à son bureau No. 14, Rue St. François, Haute-Ville Québec. Lévis, 16 mars 1866. 1-a

Dr. J. C. E. Godin,

REX WOLFE, Maison de M. HONORÉ BARRAS. Il traitera spécialement des maladies de poitrine. Lévis, 7 mai 1866. 1-a

Le Dr. T. G. Roy:

A établi son bureau dans la maison de M. ESTACHE DOIRON, pilote, village St. Joseph de Lévis, en face de la résidence de Dr. LA-CHAISE. Lévis, 4 juin 1860

M. BARTHE, AVOCAT.

A transporté ses Bureaux de la maison de M. BRATRAND, au passage, dans sa maison neuve, au Nord Est du Couvent de Lévis, sur la rue Déziel. Montréal, 9 janvier, 1865.

F. NORMAND, AVOCAT.

BUREAU: Rue St. Pierre, No. 50, Basse-Ville de Québec. Lévis, 2 mars 1866. 1-a

F. X. Couillard, NOTAIRE.

VILLE DE LEVIS, CÔTE DU PASSAGE, en la maison de M. CASS. Lévis, 13 août 1855. 81-m

ENSEIGNE DU PILON D'OR.

Nouvelle Pharmacie.

Le soussigné remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le passé à tenir son établissement à la même place, près de M. PRINCE BARBAS, Passage N.-D. de Lévis, et aura constamment en main un assortiment complet de DROGUES FRAICHES, MÉDECINES BRUVÉES, MÉDECINES INFALLIBLES, COSTRE LE CHOLÉRA, MÉDECINES POUR CHEVAUX, BOIS, POUDRES, et autres articles de TEINTURE, INSTRUMENTS de CHIRURGIE, SAVONS DE FANTAISIE, HUILE PALMA CHRISTI, "D'AMANDES, de ROSE, POMMADES, pour Cheveux. Cosmétiques pour cheveux, favoris et moustaches. BROSSES À DENTS, À ONGLES, À HARDES, PEIGNES FINS, À DÉMÊLER, et tous autres articles de toilette. Aussi tous les articles nécessaires aux fondeurs et aux forgerons. Aussi un assortiment complet de Graines fraîches de jardin et de champ. Le soussigné espère par son assiduité et le prix modéré des marchandises qu'il offre en vente mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des parois environnantes. Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention. CONDITIONS: Mêmes prix de Québec et argent comptant. N. B. Pour la commodité du public, le soussigné se tiendra chez lui le Dimanche matin jusqu'à 9 heures, et depuis la Grande-Messe jusqu'à 11 heures après-midi. ALFRED GIROUX, Pharmacien. Passage N.-D. de Lévis, près du marché, 30 avril 1866. 12-m

Attention! Attention!!

Le soussigné, désirant vendre d'ici à l'automne, s'il est possible, toutes les marchandises de la société PROULX & GRENIER, allouera DIX PAR CENT d'escompte sur tout achat parvu que ce soit payé le MÊME JOUR en livrant les marchandises, vu que le prix sera bien au-dessous du coûtant; en conséquence des pertes à subir et pour régler les affaires de la dite société à l'avenir le commerce se fera pour argent comptant seulement et non autrement.

Les Dames et Messieurs

de Lévis et du district de Beauve, etc., etc. et Messieurs les marchands de la campagne ainsi que le public en général sont invités de profiter de la circonstance pour acheter à bas prix.

Ce Magasin se trouve au No. 5, Cote du Passage, Lévis.

PROULX et GRENIER, Lévis, 2 juillet 1866.—6 m.

pour Yamaska; J. B. POULIOT, M. P. P., pour Témiscouata; A. H. FAQUET, M. P. P., pour Berthier; F. GUYON, M. P. P., pour Verchères; J. G. FERRAULT, M. P. P., pour Richelieu; A. GAGNON, M. P. P., pour Charlevoix; SIXTE GOUFAL, M. P. P., pour Napierville; CHARLES LAJOIE, M. P. P., pour St. Maurice; M. HOUDA, M. P. P., pour Maskinongé.

CANADA.

Lévis, 9 novembre 1866.

Un certain nombre de nos abonnés n'ayant pas encore soldé leur abonnement pour l'année passée, ne devront pas être surpris, si après la semaine prochaine, nous nous voyons forcés de prendre quelque mesure pour retirer ce qui nous est dû.

Nous les engageons donc à nous faire parvenir le montant de leurs arriérés.

Nous avons parlé déjà d'une Assurance Mutuelle, comme nécessaire, ou du moins très-utile par le temps qui court. Nous ne répéterons pas les raisons alléguées par notre correspondant du 2 novembre. Car elles sont péremptoires d'après l'aveu d'un assez grand nombre de personnes que nous avons vues.

Nous devons à la justice de faire part au public des objections raisonnables qui nous ont été faites par bon nombre de personnes sensées. Nous allons tâcher de leur répondre, en leur soumettant notre opinion sur ce sujet d'autant plus hardiment qu'elle est corroborée par l'avis d'autres personnes qui voyaient la question au même point de vue que nous.

La base principale et sur laquelle se fondent les avantages de telle assurance sur les autres, c'est qu'ici chaque propriétaire assuré est en même temps actionnaire, et par conséquent intéressé; tandis que avec les autres compagnies, chaque propriétaire assuré est un prolétaire que l'on exploite tant qu'il peut donner et que l'on plante là, c'est le mot dès qu'on court trop de risques pour que le rendement soit avantageux.

Qu'on ne croit pas que nous veuillons répéter la phrase banale que c'est l'argent qui s'en va: Non, nous comprenons que ce raisonnement pêche surtout par sa base.

Mais sans répéter ce faux raisonnement, nous osons dire que de tous les moyens de rencontrer ses intérêts, on doit choisir toujours le plus avantageux, celui qui coûte le moins cher.

Voici donc en termes généraux ce que nous désirons.

Que nous puissions assurer nos propriétés à un taux moins élevé qu'à l'heure qu'il est, et avec plus de sûretés que nous n'en avons,

surtout depuis l'incendie du 14 octobre.)

C'est ce que nous procurerions une Assurance Mutuelle telle qu'elle existe dans les comtés de Sherbrooke et Stanstead, ou elle progresse.

Le capital de cette compagnie est formé des billets promissaires au montant de cinq ou six par cent sur la police d'assurance. On objecte que c'est là un capital nominal, que l'on ne trouverait nulle part s'il agissait de l'entamer par l'insuffisance des primes.

Nous soutenons nous qu'un billet hypothéqué est une chose parfaitement réelle, et par conséquent, possible de conversion en espèces.

Qu'on aille voir dans les livres de toutes les institutions financières si le capital est bien réellement déposé en valeurs. Et les actions de ces associations se capitalisent sans effort quoiqu'elles ne reposent, la plus part du temps que sur des billets.

Est-ce qu'on ne sait pas encore que toutes les affaires commerciales ne reposent pour la plus grande partie de leurs transactions que sur le crédit? Pourquoi donc ce crédit serait-il refusé à nous, citoyens de Lévis? Serait-ce ici, où la propriété vaut infiniment plus que dans les villes des comtés de l'Est, que l'on douterait du succès de la première entreprise financière dans notre ville? Oh! non. Mais nous ne savons trop à quoi attribuer le manque d'initiative que tout le monde reconnaît dans la Ville de Lévis. Peut-être qu'à cette heure beaucoup de personnes désirent l'accroissement de notre ville, mais aucune ne se croit autorisée à prendre les devants.

Notre avis, c'est que chaque citoyen est, pour sa quote part, solidaire dans l'honneur de sa localité, et par conséquent tenu autant que tous les autres, à marcher en avant. Il n'y a pas de tête ni de queue tous doivent marcher de front. C'est le devoir de tous. On doit s'entendre et non pas s'attendre.

Une autre objection, c'est que le capital faisant partie de la propriété, par l'acte de l'hypothèque des billets sur les bâtisses elles-mêmes, si une conflagration réduisait en cendres la plupart de ces bâtisses, le fond se trouvant anéanti entraînerait la perte de l'hypothèque.

A cela nous répondons que d'après la configuration de notre localité, un incendie, même le plus grand, ne peut dévorer en toutes circonstances au-delà d'un huitième de la ville, à cause des distances qui séparent chaque groupe de constructions. Et l'examen des lieux prouve surabondamment que le plus grand désastre, par le vent le plus violent, avec le moins de secours possibles, ne peut s'étendre au-delà d'une certaine circonscription, naturellement définie.

Notre ville n'est pas groupée sur une étendue plane comme les faubourgs St. Rochs et St. Sauveur, où il n'y avait pas un seul espace qui pût servir de coupe-feu. Croit-on par exemple que par un fort vent d'Est, un incendie allumé dans la petite route atteindrait les maisons de la rue Wolfe. Croit-on qu'un feu

de la rue Wolfe. Croit-on qu'un feu

au passage grimperait sur le cap. Ainsi du reste.

Voilà pour les risques. Ces quelques explications, nous les donnons pour ce qu'elles valent par elles-mêmes, demandant seulement qu'on prenne la matière en considération; qu'on y réfléchisse.

Nous espérons pouvoir à notre prochain numéro donner un aperçu basé sur des chiffres officiels des résultats que nous promettrait l'organisation que nous proposons.

Souscriptions en faveur des incendiés.

On nous prie de publier pour l'information du public et des journaux qui ont commis inévitablement des erreurs sur ce sujet, que la souscription de Lévis se monte à \$1001.75 en argent, et \$150 en effets. Depuis que le montant en argent a été remis au comité de secours de Québec, \$37.75 ont été données encore et sent entre les mains de M. le curé de Notre-Dame.

Les effets donnés, ont été distribués à ceux des incendiés qui, en assez grand nombre ont cherché un abri dans notre ville.

M. le curé de Notre-Dame nous prie d'exprimer ses remerciements à MM. les propriétaires de la Traverse pour avoir traversés gratis les effets non-seulement de Lévis mais aussi des paroisses du Sud, pour les incendiés du 14. Nous croyons que cet acte de libéralité de leur part leur mérite la reconnaissance du public.

Deux exemples d'ostracisme: l'un emprunté aux colonnes de l'Ordre, et l'autre dont il n'a pas parlé.

Encore une preuve d'ostracisme. M. M. Cartier et Langevin viennent de renvoyer leur abonnement au *Canadien*. Voici comment le propriétaire rédacteur de cette feuille accueille la disgrâce ministérielle dont il est frappé: "Nous accusons réception de la lettre des honorables MM. Cartier et Langevin. Ils nous demandent simultanément de ne plus envoyer le *Canadien* aux bureaux des solliciteurs et procureurs généraux. Nous nous rendons à leur désir, d'autant plus que nous acceptons leur refus comme un témoignage bien évident de notre indépendance comme journaliste."

Si, pour leur plaisir, nous enlevions de notre journal notre épigraphe qui ne leur va pas. Nos institutions, notre langue et nos lois, nul doute que nos deux honorables ministres nous accuseraient d'insolence. Nous nous sommes contentés de leur répondre: "Il est impossible de mieux prendre son parti."

Voici ce que nous donne l'Ordre comme étymologie du mot ostracisme. Nous serions heureux de le voir reproduire l'exemple suivant, comme preuve à fortiori, de ce qu'il avance.

Au mois de septembre dernier, le *Journal de Lévis*, changea de rédacteur, et en même temps modifia ses opinions. Or le rédacteur était un tout jeune homme, sortant du collège, puisqu'il fut tout dire.

Un autre journal, le *Pays*, dont le manteau rapé était de génération en génération tombé sur les épaules d'un homme bien jeune aussi, voulut en imposer par sa barbe postiche et donner une leçon à cet enfant, qui, lui, ne portait pas une perruque grise.

La leçon ayant été assez mal re-

que, le *Pays*, crut qu'avec des adversaires, il valait mieux n'avoir pas de rapports sur ce, il tira sa révérence et disparut, en nous signifiant de ne plus nous montrer chez lui. *Honni soit qui mal y pense.*

Le montant total des souscriptions à Montréal pour le fond de secours aux incendiés de Saint-Roch et Saint-Sauveur s'élève à la jolie somme de \$11,822.

BULLETIN EUROPEEN.

Bruxelles, 24 octobre.

C'est dimanche qu'a commencé, en Vénétie le vote pour le plébiscite. Les dépêches de Florence nous en font connaître les premiers résultats. A Venise, suivant les renseignements officiels, sur 30,000 électeurs inscrits, 26,180 ont voté oui. Bien entendu, nous ne garantissons pas ces chiffres.

La *Gazette de Vienne* annonce la mise à la retraite des généraux Benedek, Hemkestein et Krismanie. Le général Hemkestein, comme on sait, était chef de l'état-major général de l'armée du Nord, et le général Krismanie commandait à Vienne pendant la dernière guerre.

Le *Times* revient sur le bruit de l'intervention armée de l'Espagne dans la question romaine. Il ne croit pas cependant que les frégates espagnoles envoyées en Italie aient pour but de secourir le Saint-Père, mais seulement de recevoir François II, s'il a l'intention de quitter Rome. Les agents diplomatiques s'occuperaient à Vienne et à Paris d'établir un protectorat de toutes les puissances catholiques en faveur du Saint-Siège; le baron Hubner serait même sur le point de quitter Vienne et de se rendre à Rome, en passant par Paris, pour conférer avec l'empereur Napoléon de ce grave sujet. Le *Times* pense, comme beaucoup d'autres journaux, qu'un appel donné par l'Espagne au Saint-Père ne ferait que précipiter sa perte.

Comme souverain temporel, ajoute le journal anglais, la reine d'Espagne peut être assurée que le Pape ne tiendra ou ne tombera que par la France; mais comme chef spirituel, il devient l'intérêt commun de toute la chrétienté, et la France aussi bien que l'Italie seraient heureuses du rôle que les autres puissances catholiques pourraient déployer pour rétablir sa suprématie et assurer sa véritable indépendance.

D'après la *Mercure de France* les Français quitteront Rome le 4 décembre, et ils resteront en observation à Civita Vecchia. Le fort Saint-Ange sera alors occupé par la légion d'Antibes. Le *Secolo*, de Milan annonce que le prince Humbert fera prochainement un voyage en Allemagne. Il visitera les principales cours et notamment la cour de Vienne. Ce voyage est fixé au mois de décembre.

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur et l'Impératrice se sont promènes le 23, au bois de Boulogne. Sur les boulevards, partant de la foire à fait entendre de chaleureuses acclamations. La *Gazette de Vienne* se plaît à énumérer les fêtes que les autrichiens et allemands ont célébrées à la Confédération du Nord ont ajoutées à la puissance militaire de la Prusse. Ce journal calcule qu'en 1867, dans le cas d'une nouvelle guerre, la Prusse pourra mettre en ligne 130,000 hommes de plus qu'en 1866. Avec un tel effectif, le gouvernement de Berlin, paraît-il, ne se croit pas encore en sûreté; en effet, si nous en croyons la *Gazette de Vienne*, il songerait à augmenter sa landwehr et à la porter de 1.6 à 1.62 bataillons.

Une feuille suisse, le *Journal de Lucerne*, n'y a pas publié des colonnes aussi odieuses que scandaleuses sur la vie privée de la Reine Victoria. M. Harris, ministre d'Angleterre à Berne, a adressé de ce chef une plainte au gouvernement fédéral. Ce pouvoir, dans sa réponse, exprime ses vifs regrets de ce qu'un journal suisse se soit abaissé jusqu'au point de publier de semblables outrages, qui ont indigné non-seulement les Anglais demeurant en Suisse, mais aussi tous les habitants du canton de Lucerne. Cependant, il informe l'ambassadeur britannique qu'il doit en poursuivre l'auteur devant les tribunaux ordinaires. Déjà, avant cette réponse lord Stanley, chef du Foreign Office, avait transmis à M. Harris l'ordre de ne point poursuivre cette affaire.

Il se flattait sans doute, à force de générosité et de dévouement, d'apaiser ses grandissantes et atroces terreurs. On a vu jusqu'à quel point était profonde son illusion. Echappé d'un milieu qui ne reconnaît rien en dehors de lui, d'un milieu où la légalité est la souveraine moralité, il tombait pourtant en proie à des tortures inouïes dont on essaierait vainement de contester la source. Les années, loin d'éteindre en lui de dévorants souvenirs, en redoublaient la vivacité, et tout porte à croire qu'il désespérait de trouver, même dans la mort, un terme à son supplice. Son memento contenait du moins cet aveu précis qu'il y formulait d'une main tremblante quelques jours avant de mourir: "Non, quoi qu'on puisse prétendre, ce qu'on appelle conscience n'est pas uniquement le fruit de l'éducation. Il est même des crimes que ni le repentir, ni la douleur, ni le sacrifice perpétuel de soi ne sauraient racheter, des crimes qui ou-

(Par la voie du câble atlantique.)

Londres, 6 novembre.—Le vaisseau américain le *General Sherman*, a été jeté à la côte à la Corée, et 40 personnes du bord ont été massacrées par les indigènes.

Vienne, 6 novembre.—Le projet de la réforme militaire en Autriche, comprend l'obligation universelle de servir dans l'armée, l'usage des fusils à aiguille, et d'autres mesures.

Londres, 6 novembre.—Le comte Derby a accueilli favorablement la députation concourant le chemin de fer de Nicaragua.

Berlin, 6 novembre.—Un décret royal met l'armée prussienne sur le pied de paix.

Londres, 6 novembre.—La rupture d'un allié de l'Espagne avec le Brésil contre le Paraguay est controuvé.

On lit dans la *Gazette* de Montréal d'hier:

"Pendant les dernières séances prolongées du Conseil Exécutif, à Ottawa, on a vu à l'œuvre ce que l'on avait fait un grand effort pour engager M. Howland à abandonner le département des finances afin de permettre à M. Galt de reprendre la direction de ce département. Nous sommes alors informés, d'après la meilleure autorité que cette rumeur n'était pas fondée. Pendant les réunions plus récentes du Conseil Exécutif, cette rumeur s'est fait jour de nouveau sous une forme très positive et c'est en nous appuyant sur la meilleure autorité que nous la repoussons comme non fondée. Rien de cette nature n'est arrivé."

"Nous craignons bien que M. Galt n'ait ni le désir, ni l'intention de reprendre ses fonctions comme ministre jusqu'à ce que la confédération soit assés sur une base satisfaisante." —*Journal de Québec.*

On lit dans le *Pays*:

"En 1865, il y avait 25 députés qui votèrent contre la confédération: les vingt signataires du manifeste, plus MM. Joly, Taschereau, Tremblay, Duckett et Pissonnault. Si en 1866, 20 députés ont signé l'adresse au Bureau Colonial, c'est que 15 la réponse de M. Joly n'a pas été reçue à temps pour le départ du document par la maille canadienne de la semaine dernière; 2<sup>e</sup> parce que M. Taschereau, Tremblay, Duckett et Pissonnault, trois partisans de gouvernement, n'ont pas été consultés, not plus 3<sup>e</sup> que M. Evanturel qui peut être se fit joint aux 20 signataires."

Il est donc vrai que l'on a dédaigné M. Evanturel, lui, un ex-membre d'un ministère rouge! —*Conciliateur de St. Hyacinthe.*

Voici comment le *Pays* résume son opinion sur son ami le juge Drummond:

"La fêce est jonée, abaissons le rideau, et n'y pensons plus que pour prendre en pitié la conscience d'un juge qui a pour esprit que de jugement, plus de voiles que de gouvernail." —*Ibid.*

Nous lisons dans le dernier rapport annuel de l'Association de la Halle au blé de Montréal:

On a fait des efforts cette année pour procurer des facilités de transports entre le Canada et les Provinces Maritimes. Le steamer *Union* a fait plusieurs voyages entre Québec et les ports de l'Atlantique, mais l'entrepreneur a fait défaut et l'entrepreneur a été abandonné. Le *St. Merritt* a fait plusieurs voyages entre Montréal et Halifax, et il continuera à en faire jusqu'à la fin de la navigation.

C. J. Brydges, écrivain, directeur-gérant du chemin de fer le Grand-Tronc, a publié en juin dernier, une lettre intéressante sur le transport intercolonial. Quant à ce qui regarde la farine seulement il montre que l'importance des quatre provinces maritimes (d'après les derniers rapports) est près de 900,000 quarts de farine, et il ajoute:

"S'il y avait des moyens de transport convenables, et si les marchands du Canada traitaient de l'énergie, les provinces maritimes seules offriraient un marché pour la masse du surplus de la farine que le Canada veut exporter." Fort de cette opinion, M. Brydges a fait des arrangements au commencement de l'été

nement en lui. Il jeta des regards effarés sur le paysage. Devant les yeux se déroulait une plaine aride, légèrement ondulée, sans arbres, sans végétation d'aucune sorte. A l'horizon, s'étendait la mer dont la surface présentait une série infinie de losanges alternativement sombres et lumineux. Le murmure confus, monotone des vagues, remplissait l'âme de tristesse. Un vent glacial, un ciel gris, traversé au couchant de quelques bandes d'un rouge sinistre, achevaient de faire de cet endroit l'un des plus affreux et des plus désolants qu'on pût imaginer. Clément en fit la remarque. Il ajouta en portant la main à ses yeux avec émotion: "Voilà, monsieur, l'image de ma vie: l'aridité, l'horreur, le désespoir."

Peu après, il reprit d'un air égaré: "N'entendez-vous rien? Il me semble que des voix appellent." Le bruissement de la mer pouvait en effet produire cette illusion. Clément fit encore quelques pas

et dit: "Asseyons-nous, monsieur, je me trouve mal."

Il n'était pas assis depuis quelques secondes, qu'il se dressa d'un bond.

"Allons-nous-en!" s'écria-t-il. Ses forces le trahirent, il s'arrêta.

"C'est singulier, fit-il d'une voix éteinte, je n'y vois plus."

Il suffoquait. "J'étouffe, secourez-moi!"

Le capitaine, qui l'observait avec inquiétude, courut à lui. Il arriva trop tard pour le soutenir. Clément venait de crouler à terre comme une masse inerte. Il avait cessé de vivre.

Il eut l'Océan pour tombeau. On trouva sur lui, parmi ses papiers, un projet informe de testament olographe par lequel il instituait formellement Destroy son légataire universel. La plupart de ses autres volontés étaient exprimées avec beaucoup moins de précision. On devinait que le temps lui avait fait défaut. Un homme qui le connaissait bien pouvait toutefois les

pénétrer aisément. La moitié de son avoir, qui constituait une somme triple de celle dont il avait dépouillé l'agent de change, devait être remise à madame Thillard; sur l'autre moitié serait prélevé le capital d'une pension viagère suffisante pour que son fils fût l'objet des plus grands soins dans une maison de santé. Une note spéciale, rédigée bien avant ce testament, montrait combien profondément il aimait cet enfant et avec quelle persistance énergie il se préoccupait de son avenir. Enfin, on utiliserait le reste de sa fortune à créer des lits dans un hospice de vieillards et à doter divers autres établissements de bienfaisance.

A l'occasion d'un service célébré en son honneur, quelques paroles furent prononcées qui roulaient sur ce thème: *Pertransiit benefaciendo*. C'était un fait. Il vivait en faisant le bien, il accumulait bonne action sur bonne action, il s'efforçait de se rendre agréable aux hommes, de gagner leur estime, de mériter leur admiration. Ebranlé dans son scepticisme, effrayé, sinon repentant,

il se flattait sans doute, à force de générosité et de dévouement, d'apaiser ses grandissantes et atroces terreurs.

On a vu jusqu'à quel point était profonde son illusion.

Echappé d'un milieu qui ne reconnaît rien en dehors de lui, d'un milieu où la légalité est la souveraine moralité, il tombait pourtant en proie à des tortures inouïes dont on essaierait vainement de contester la source. Les années, loin d'éteindre en lui de dévorants souvenirs, en redoublaient la vivacité, et tout porte à croire qu'il désespérait de trouver, même dans la mort, un terme à son supplice.

Son memento contenait du moins cet aveu précis qu'il y formulait d'une main tremblante quelques jours avant de mourir: "Non, quoi qu'on puisse prétendre, ce qu'on appelle conscience n'est pas uniquement le fruit de l'éducation. Il est même des crimes que ni le repentir, ni la douleur, ni le sacrifice perpétuel de soi ne sauraient racheter, des crimes qui ou-

tragent essentiellement la nature, qui excluent fatalement l'homme du milieu des hommes."

Telles furent sa vie et sa fin. Si quelque chose pouvait consoler de ce qu'elles ont d'horrible, ce serait à coup sûr la bonne aventure de Destroy. On se rappelle que, pour lui, la douleur était comme le sel de l'âme, et que la pauvreté et l'obstacle, loin de lui souffler des sentiments de révolte, lui semblaient un mal utile, un stimulant contre l'engourdissement des facultés. Il devait recueillir le fruit de sa patience, de son courage, de ses idées justes. Une haute fortune, en effet, comblait son ambition juste à l'heure où Clément, épuisé par de longues et indolentes tortures, mourait loin de son pays, en proie au rémords et au désespoir.

CHARLES BARBARA.

FIN.

